

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 2 décembre 2024, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents, Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud et Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

**01. MOT DE BIENVENUE**

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

**02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
  - 06.01. Augmentation salariale 2025+pourcentage REER
  - 06.02. Information fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
  - 06.03. Résolution calendrier des séances ordinaires 2025
  - 06.04. Résolution pour date de la séance extraordinaire du budget 2025 et du Plan triennal d'immobilisations (PTI)
  - 06.05. Résolution pour paiement de factures en décembre 2024
  - 06.06. Vente pour non-paiement de taxes
  - 06.07. Adoption du règlement 04-2024 de régie interne des séances de la Municipalité
  - 06.08. Adoption du règlement 05-2024 modifiant le règlement de gestion contractuelle actuelle
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
  - 08.01. Résolution pour mandat de signatures de la conventions 2024 pour le programme PAVL-Double vocation
  - 08.02. Résolution pour la déclaration des transports en 2024 pour le programme PAVL- Double vocation
  - 08.03. Résolution PAVL-PPA (député)
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
  - 09.01. Adoption du budget de la RIGMRIM
  - 09.02. Adoption de l'offre de services pour SOMAEU
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
  - 13.01. Office Tourisme L'Islet : offre adhésion 2025
  - 13.02. Club sportif Lac Trois-Saumons
14. VARIA :

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

**Résolution 126-12-2024**

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 novembre 2024 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 127-12-2024**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal du 4 novembre 2024 soit accepté, tel quel.

**04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Rien

**05. COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

**ATTENDU QUE** sous la résolution **08-01-2024**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2024 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

**EN CONCLUSION, Résolution 128-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 34 384.77 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

---

Dany Marois, greffière-trésorière

**06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)**

**06.01. Augmentation salariale 2025 + pourcentage REER  
Résolution 129-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que les salaires des employés(e)s et le traitement des élu(e)s soient haussés de 3 % correspondant à l'IPC d'août au Québec(1.5%) plus 1.5 % pour s'approcher du salaire médian des diverses responsabilités au monde municipal et que le REER reste à 4 %.

**06.02. Information sur la fermeture du bureau pour les Fêtes**

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus.

**06.03. Résolution calendrier des séances ordinaires 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 130-12-2024**  
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'adopter le calendrier suivant :

Les séances ordinaires du Conseil municipal débutent toujours à 19 h.

Les dates sont :  
mardi 14 janvier 2025 ;  
lundi 3 février 2025 ;  
lundi 3 mars 2025 ;  
mardi 1 avril 2025 ;  
lundi 5 mai 2025 ;  
lundi 2 juin 2025 ;  
lundi 7 juillet 2025 ;  
lundi 11 août 2025 ;  
mardi 2 septembre 2025 ;  
mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;  
lundi 17 novembre 2025 ;  
lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Un avis public du contenu de cette résolution sera affiché conformément à la loi.

**06.04. Résolution pour date de la séance extraordinaire du budget 2025 et du Plan triennal d'immobilisation (PTI)**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 953.1, 954 et 957 du Code Municipal du Québec stipulent que le

budget et le plan triennal d'immobilisations doivent être adopter le 31 décembre 2024 au plus tard et être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE Résolution 131-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025 et du Plan Triennal d'Immobilisations aura lieu le lundi 16 décembre 2024 à 19 h ; un avis public sera affiché.

**06.05. Résolution pour paiement de factures en décembre 2024**

**Résolution 132-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que les factures qui entreront en décembre soient acquittées sur réception afin qu'il y en ait le moins possible en circulation au 31 décembre 2024 ; la liste sera présentée à la séance de janvier pour entériner les paiements.

**06.06. Vente pour non-paiement de taxes**

Aucun retard qui doit se rendre à la mise en vente cette année.

**06.07. Adoption du règlement 04-2024 de régie interne des séances de la Municipalité**

**RÈGLEMENT 04-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

**ATTENDU QU'** il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

**ATTENDU QU'** avis de motion du présent règlement a été donné, par le conseiller Damien Jean, à la séance du 4 novembre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 133-12-2024**

il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le règlement 04-2024 identique au projet de règlement 04-2024 présenté à la séance du 4 novembre 2024, soit adopté ; une

copie du règlement est jointe au livre des minutes

**06.08. Adoption du règlement 05-2024 modifiant le règlement de gestion contractuelle actuelle**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 03-2024 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, le 1<sup>er</sup> juin 2024, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé *C.M.*) ;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 20232, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de revoir le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions obligatoires de ces lois ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 novembre 2024 ;

**EN CONSEQUENCE, Résolution 134-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) présents(e)s que le règlement 05-2024 sur la gestion contractuelle soit adopté, tel que présenté ; une copie du règlement est jointe au livre des minutes.

**07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)**

Rien

**08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)**

**08.01. Résolution pour mandat de signatures de la convention 2024 pour le programme PAVL-Double vocation**

**Résolution 135-12-2024**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des

conseillers(ères) présents(es) de mandater mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois, D.G./greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet la convention d'aide financière du PAVL-Double vocation pour l'année 2024.

#### **08.02. Résolution pour déclaration des transports en 2024 pour le programme PAVL- Double vocation**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

**ATTENDU QU'** il s'agit d'un renouvellement de demande sans modification ;

**ATTENDU QUE** la situation du transport lourd de l'année en cours est évaluée à 1 640 camions circulant sur 11.2 km total de route, sur le Rang 6 et le chemin Pinguet ;

#### **POUR CES MOTIFS, Résolution 136-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés en 2024.

#### **08.03. Résolution PAVL-PPA (député)**

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au

plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 137-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le Conseil de Saint-Damase-de-L'Islet approuve les dépenses d'un montant de 53 972.63 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)**

**09.01. Adoption du budget de la RIGMRIM**

**Résolution 138-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte le budget 2025 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de L'Islet-Montmagny indiquant des revenus et dépenses de 1 082 528 \$ et la contribution municipale évaluée à 12 594 \$.

**09.02. Adoption de l'offre de services pour SOMAEU**

**Résolution 139-12-2024**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'accepter l'offre de Tetra Tech QI inc., pour l'année 2025, d'effectuer la vérification mensuelle des données du Suivi des Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées ainsi que de produire le rapport annuel pour une enveloppe budgétaire de 4 750\$ plus taxes et d'accorder un aide technique au responsable du réseau d'égout au besoin pour une enveloppe budgétaire de 3 100\$ plus taxes.

**10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)**

Rien

## 11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

Rien

## 12. IMMOBILISATION

Rien

## 13. DEMANDES DIVERSES :

13.01. Office tourisme L'Islet : offre adhésion 2025. Unanimement, le Conseil décide de ne pas adhérer en 2025.

13.02. Club sportif Lac Trois-Saumons : **Résolution 140-12-2024**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet verse en avril 2025 un montant de 500 \$ comme participation au Club sportif Lac Trois-Saumons.

La conseillère Cathy Michaud s'est retirée de la discussion étant dans l'administration de ce club.

## 14. VARIA

Rien

## 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune et seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

## 16. CORRESPONDANCE

Tous les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **Résolution 141-12-2024**

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 25.

  
Maire

  
D.G./greffière-trés.